

Charest, l'hon. Jean J.—Suite

- Espèces animales ou végétales sauvages...—*Suite*
- Objectifs, 2:4-5, 8, 10, 12
- Perquisitions sans mandat, 2:19-20
- Titre, 2:18
- Transport interprovincial, 2:7, 12, 25-6
- Espèces en voie de disparition et espèces menacées, diversité biologique, projet de loi C-303 présenté par Wenman, prise en considération, 2:12-3
- Espèces en voie de disparition et espèces menacées, protection et réhabilitation, projet de loi C-209 présenté par Caccia, prise en considération, 2:11-3
- Faune sauvage
 - Commerce, contrôle, 2:7
 - Contrebande, 2:5
 - Espèces en voie d'extinction, 2:14
 - Gouvernements fédéral et provinciaux, compétence partagée, 2:6, 12
 - Habitat, dégradation, 2:5
 - Produits toxiques, incidence, 2:5
 - Stratégie, 2:31
 - Transport international et interprovincial, 2:6
- Flore sauvage
 - Commerce, contrôle, 2:7
 - Contrebande, 2:5
 - Gouvernements fédéral et provinciaux, compétence partagée, 2:6
 - Habitat, dégradation, 2:5
 - Produits toxiques, incidence, 2:5
 - Transport international et interprovincial, 2:6
- Mammifères marins, gouvernement fédéral, responsabilité, 2:6
- Oiseaux migrateurs
 - Gouvernement fédéral, responsabilité, 2:6
 - Menacés d'extinction, 2:12
- Oxford, Ont., bernaches, plage, nuisance, 2:23
- Poissons, gouvernement fédéral, responsabilité, 2:6
- CITES.** Voir Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- Clark, Lee** (PC—Brandon—Souris; secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement du 8 mai 1991 au 7 mai 1993)
 - Animaux d'élevage, 4:24-5
 - Braconnage, 4:23-4
 - Comité, 3:33-6; 5:13-4
 - Séance à huis clos, présence, 1:5
 - Séance d'organisation, 1:7-9
 - Espèces animales ou végétales sauvages, protection et commerce international et interprovincial, réglementation, projet de loi C-42, étude, 3:17-8, 20, 32-6; 4:23-4, 29, 32; 5:13-4, 19-20, 22-3, 31-9, 41-57, 59, 61-2, 64, 66, 69-71; 6:14-5, 19-42
 - Fourrure sauvage, 5:31-2
 - Ivoire, 6:37
 - Ours noir, 3:17; 5:39; 6:42
- Clifford, Terry** (PC—London—Middlesex)
 - Comité, séance à huis clos, présence, 1:5
- Code criminel**
 - Infractions
 - Peines minimales, 6:15-6, 18-9
 - Poursuites à titre privé, 6:25-8

Comité

- Délibérations, transcriptions, trois exemplaires, 1:10
- Députés, temps de parole, répartition, 1:6-8; 2:10
- Mémoires, annexion au compte-rendu, 5:16
- Ministre, comparution, Environnement, 2:4-15, 17-21, 23-6, 29, 31-2
- Personnel, embauche, 1:8
- Séance d'organisation, 1:6-10
- Séances
 - À huis clos, 1:5
 - Désignation, 1:8-9
 - Interruption pour vote à la Chambre, 5:13-4
- Témoins, convocation, comparution, 1:9; 3:33-5; 4:32
- Refus, 3:33
- Tenu et impression des témoignages en l'absence de quorum, 1:6
- Travaux futurs, 3:33-6
- Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC)**
 - Mandat, 2:14-5
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)**
 - Application, 2:5-6, 9-10, 12; 3:8, 10
 - Espèces menacées
 - Animaux à fourrure, 5:29
 - Faucons pèlerins, 5:22
 - Liste, 2:6, 9; 5:26, 39, 46
 - Orchidées, 5:15, 24
 - Ours noirs, 5:39
 - Produits dérivés, 5:36-7
 - Python, 5:36
 - États-Unis et Canada, rapports, 3:8-9
 - Exemptions
 - Animaux nés en captivité, 3:11
 - Effets personnels et ménagers, 2:27, 29
 - Importations, registres, tenue, 3:12-3
 - Préambule, 5:40-1
 - Végétaux
 - Cultivés artificiellement, licence d'importation, exemption, 5:13
 - Similarité, disposition, 5:15
 - Voir aussi Pays en voie de développement
- Corail**
 - Commerce, 3:23
- Crawford, Rex** (L—Kent)
 - Espèces animales ou végétales sauvages, protection et commerce international et interprovincial, réglementation, projet de loi C-42, étude, 2:10-1, 24
 - Espèces en voie de disparition et espèces menacées, protection et réhabilitation, projet de loi C-209, 2:10-1
 - Flore sauvage, 2:24
- CSEMDC.** Voir Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada.
- Cyanure.** Voir Poissons—Capture
- Développement durable**
 - Association du Barreau canadien, plan d'action, 3:24